

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016

OBJET : Subvention 2016 pour le Service Social Pour les Jeunes (SSPJ)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 45 300 € à l'association Service Social Pour les Jeunes, au titre de l'exercice 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante conforme au modèle prévu à cet effet.

Cette action sera financée sur les crédits de paiement inscrits au chapitre 65, fonction 58, article 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée